

Rendez-vous salarial du 18 juin : Le SNPTES exige une revalorisation du point d'indice !

Amar AMMOUR, Secrétaire général FA-FPE, Militant SNPTES

Le SNPTES était présent au rendez-vous salarial du 18 juin. Olivier DUSSOPT, secrétaire d'État, a présenté ses propositions pour 2018 – 2019 :

1. **Application du PPCR** : Elle reprendra à compter du 1er janvier 2019, avec donc un an de retard.
2. **Revalorisation des frais de mission** (Repas, hébergement et indemnités kilométriques).
 - Avec un forfait « hébergement » de 120€ spécifique aux personnels handicapés (RQTH).
 - Pour tous les agents en mission : réévaluation de la prise en charge pour l'hébergement à
 - ✓ 70 € hors grandes agglomérations,
 - ✓ 90 € en Grandes Villes et grand Paris et
 - ✓ 110 € à Paris intramuros.
3. **La GIPA** (Garantie individuelle de pouvoir d'achat) est reconduite en 2018 et 2019.
4. **Revalorisation de la monétisation du CET** (Compte épargne temps). Dans ce cadre, des jours de congés peuvent être convertis sous forme de complément de rémunération avec un abaissement du seuil de 20 à 15 jours. L'agent garde le choix de conserver ses congés, de bénéficier de l'indemnisation (+ 10€/jour), ou encore d'améliorer sa retraite (points RAFP).
5. **Améliorer l'accès au logement** des agents de la fonction publique, mais cette mesure est déjà largement financée à hauteur de 400 000€ par l'action sociale interministérielle (CIAS) des agents et dans le cadre de l'AIP (Aide à l'installation des personnels). Dérisoire au vu de la demande, c'est 8 centimes par agent de la fonction publique.
6. **Aucune revalorisation du point d'indice.**

Pour le SNPTES l'indice est un acquis non négociable. Sa valeur doit être régulièrement revalorisée. [Le SNPTES](#) s'oppose à une différenciation de la valeur du point, selon les versants de la fonction publique.

Pour le SNPTES, il est anormal qu'aucune estimation n'ait été fournie quant au coût et surtout au nombre d'agents publics potentiellement concernés par ces mesures. Il ne s'agit pas de mesures générales bénéficiant à l'ensemble des fonctionnaires et encore moins d'une revalorisation de leur pouvoir d'achat.

Selon le secrétaire d'État, les arbitrages budgétaires ne sont pas suffisamment avancés pour permettre des annonces dès le mois de juin. Un autre rendez-vous salarial est d'ores et déjà prévu en octobre 2018, quand les arbitrages budgétaires seront plus aboutis. [Le SNPTES](#) mène des actions dès maintenant pour faire entendre la voix des personnels de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'éducation nationale et de la culture. [Le SNPTES](#) revendique une revalorisation de la valeur du point et les mesures catégorielles nécessaires pour mettre fin aux nombreuses iniquités dont sont victimes les personnels qu'il représente.

Choisy-le-Roi, le 19/06/2018